

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLERETRE.

Londres, le 23 mai. — Voici quelques détails sur les événements du Pérou, d'après les lettres de Lima en date du 16 janvier :

Le général Gamarra, après avoir exercé pendant 4 années les fonctions de président de la république, s'en est remis conformément à la constitution le 20 décembre dernier. Mais s'étant permis durant l'exercice du pouvoir exécutif, des actes d'illégalité et de violence pour lesquels il craignait d'être recherché plus tard, tous ses efforts ont tendu à faire nommer à la présidence nouvelle un homme de son parti, qu'il aidât au besoin à échapper aux poursuites qu'il aurait à craindre. Cet homme était le général Bermudez. Deux autres candidats lui étaient opposés, le général Obergoso l'emporta; il fut nommé président provisoire jusqu'à la réunion du congrès, et reconnu en cette qualité par le sénat et les ministres étrangers.

Cependant le général Bermudez ne se tint pas pour battu, il contesta la validité de l'élection, parvint à mettre l'armée dans ses intérêts et chercha même à faire arrêter le président Obergoso. Celui-ci, averti à temps, se réfugia dans le château de Callao, dont la garnison a juré de le défendre. Bermudez a pris le commandement de Lima, et les deux partis se préparent à en venir aux mains. Le président a 500 hommes de troupes avec lui, son adversaire en a à peu près le double. Mais tous les deux se fiaut aux sympathies nationales, espèrent voir s'augmenter le nombre de leurs adhérens. En attendant, les autorités de Lima ont déclaré en état de siège le port et le château de Callao, et toutes les communications par voie de terre leur ont été coupées. Telle était la situation des choses au départ du dernier navire. On espère que l'intervention du consul anglais protégera la vie et les propriétés des étrangers au milieu des désordres et des calamités peut-être qui se préparent.

Dans le mois de janvier dernier, John Davies de Morlais, paroisse de Pembrey, dans ce comté, mourut après une courte maladie. La semaine suivante, sa mère Marthe Williams, de Kirlrhedyn, le suivit dans la tombe. Peu de jours après, sa belle-mère, Hannah Jones, de Peulan, paroisse de St. Ishmaël, paya sa dette à la nature. La semaine suivante, sa femme, Hannah Davies, de Morlais, mourut; et pour terminer cette funèbre énumération, son beau père, Samuel Williams, de Kirlrhedyn, fut trouvé mort dans son lit le lendemain même du dernier événement. Ainsi, dans le court espace d'un mois, deux familles se sont éteintes, et deux fermes se sont trouvées vacantes. (Welgman.)

FRANCE

Paris, le 25 mai. — Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance qui dissout la chambre des députés et qui convoque les collèges électoraux pour le 21 juin, et les deux chambres pour le 20 août prochain. Cette ordonnance est motivée sur l'article 42 de la charte, lequel confère au roi le droit de dissolution, et oblige à convoquer une nouvelle chambre dans le délai de trois mois.

On lit dans le *Moniteur du Commerce*, journal du soir :

Nous sommes heureux d'annoncer la conclusion de l'arrangement depuis si longtemps désiré entre les deux administrations d'Angleterre et de France pour la libre circulation des journaux dans les deux pays, sans aucune surcharge de frais. Il faut rendre hommage à la loyauté du duc de Richmond, qui s'est empressé d'accueillir toutes les ouvertures qui lui avaient été faites à ce sujet par l'honora-

ble M. Conte, dont le zèle et la sollicitude pour les intérêts du commerce français sont dignes des plus grands éloges.

— En apprenant la mort du général Lafayette, cinq détenus républicains de Sainte-Pélagie, dont nous pourrions au besoin citer les noms, ont illuminé leurs fenêtres en signe de réjouissance !...

Nous devons ajouter que cinq autres détenus de la même opinion, connus jusqu'ici par une exagération presque sans bornes, ont cependant reculé devant l'objet d'une pareille manifestation, et qu'ils ont échangé à ce sujet avec leurs camarades les récriminations les plus violentes.

Voilà donc déjà la crèche du républicanisme dépassée, et les *ultra* de la société des Droits de l'Homme divisés en girondins et en montagnards.

(Bulletin du soir.)

— Un événement bien extraordinaire a jeté la stupeur dans une commune du département d'Eure-et-Loir. Un sieur P... avait récolté une tonne de cidre, et l'avait bouchée avec beaucoup de soin. Ces jours derniers, sa femme et ses deux filles, après un travail opiniâtre, voulurent se rafraîchir, et mirent la tonne en perce. La plus jeune des filles avale un verre de cidre et tombe raide morte. Sa sœur, qui avait un verre à la main, et qui l'avait porté à ses lèvres avant la chute de l'autre, expire bientôt de la même manière. La mère, épouvantée, court chez les voisins; un médecin est appelé: il presse la mère de questions, et demande si elle est bien sûre que les aliments qu'elle a fournis à ses filles étaient sains, et si elle en mangerait bien elle-même. M^{me} P... n'hésite pas un instant, et se met à manger d'une soupe entamée, et boit ensuite du cidre. M^{me} P... tombe morte. Le médecin fait ouvrir immédiatement la tonne, et y trouve un serpent mort. Le reptile venimeux s'y était sans doute glissé avant qu'on n'eut bouché le cidre.

— M. Sudre, inventeur de la langue musicale, a donné dernièrement à Paris, dans les salons de M. Detz, une séance où était réunie l'élite du monde musical de cette capitale. Il y a exposé son ingénieux système, déjà honoré du suffrage de plusieurs commissions. D'abord, ayant converti la musique en une langue phonétique, il dicte, à l'aide du violon, certains mots écrits par des assistants, et que transcrit une personne qui écoute dans une salle voisine. Quelques recherches qu'on a demandées cette découverte, l'instrument qui articule les sons est ici trop peu sonore; l'alphabet exige le déploiement d'un trop grand nombre de notes, et surtout la dictée est trop lente pour que M. Sudre ait pu s'arrêter à ce premier procédé. Mais quand, passant de l'analyse à la synthèse, il fait de la musique une véritable sténographie, et transmet, à l'aide du cornet, par des sons simples et très-faciles à apprécier, des mots entiers, des phrases entières, alors on doit reconnaître qu'il a parfaitement résolu un problème des plus difficiles. Aussi, toutes les fois que l'interprète venait réciter la dictée de l'instrument, les auditeurs témoignaient-ils vivement leur étonnement et même leur admiration. Les applications immédiates de ce système à l'art militaire et à la marine, ont été signalées dans les divers rapports. Nous ne souhaiterions pas une guerre pour la plus grande gloire de M. Sudre; mais, de même que l'on foud en temps de paix les canons qui doivent servir au jour du danger, de même la *sténographie*, qui peut devenir une arme puissante, a droit aux encouragemens de l'autorité.

— Une feuille de papier, venant de chez un épicier du faubourg Montmartre à Paris, et renfermant un quarteron de macaroni, portait au bas le nom de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la

chambre du roi; en regardant de plus près on a reconnu une lettre du grand homme; cette lettre est inédite. Voltaire demande que la moitié de sa pension de 2000 francs soit donnée à La Harpe malheureux. Cette lettre mettra sans doute sur la voie d'autres papiers importants. La liasse énorme qui la contenait est passée des mains de l'épicier à celles d'un marchand de tabac, et celui-ci se réserve, dit-on, le plaisir de faire les recherches lui-même.

FINANCES ESPAGNOLES.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous venons de recevoir la *Gazette de Madrid* du 16 mai, par voie extraordinaire. Elle contient l'article officiel suivant :

« Le délai fixé par le décret du 1^{er} avril étant expiré, le ministre secrétaire-d'état des finances a transmis à la junta désignée dans l'article 3 dudit décret, toutes les propositions présentées, soit par des maisons nationales, soit par des maisons étrangères, pour couvrir l'emprunt de 200 millions de réaux (50 millions de francs), mis en adjudication par le gouvernement.

« La junta ayant procédé à cet examen avec autant d'intelligence que de zèle, son opinion est que les propositions mentionnées, quoique plus avantageuses que celles qui furent admises pour les emprunts contractés par le gouvernement espagnol dans les années précédentes, ne répondent cependant pas à l'état actuel de notre crédit, à la hausse des fonds publics sur le marché national et les marchés étrangers, et à l'aspect heureux que présente la situation politique de la monarchie.

« Le conseil de régence, consulté d'après les dispositions de l'article 4 du décret, a adopté la même opinion. Ce corps illustre expose avec non moins de sagesse que d'impartialité, que les propositions soumises à son examen ne sont pas admissibles, parce que plusieurs d'entre elles impliquent l'intervention de mesures législatives, et parce qu'il n'y en a aucune dont les conditions soient aussi favorables qu'on avait droit de l'espérer, en considérant les progrès et les améliorations notables qui se sont manifestés dans le crédit national pendant les derniers mois écoulés. L'avis du conseil est donc de refuser toutes lesdites propositions, tant que le gouvernement a les ressources nécessaires pour satisfaire aux précédens engagements de l'état.

« Le conseil des ministres adopte également cette opinion, attendu que chaque jour il voit s'améliorer la situation du gouvernement, et qu'il sera toujours temps de faire entrer avec profit la nation dans des négociations ultérieures d'emprunt, si la convenance publique vient à l'exiger. Le conseil des ministres, refusant d'ailleurs d'assumer la responsabilité de résoudre la question de la reconnaissance des emprunts contractés en 1820, 1821 et 1822, question que le gouvernement de S. M. est décidé à soumettre aux cortès générales du royaume, a soumis à l'auguste approbation de S. M. la reine gouvernante, son avis résumé portant que l'on doit préférer faire face aux dépenses de l'état par les moyens qui paraîtront les plus sûrs et les moins onéreux, sans contracter aucun nouvel emprunt jusqu'à la réunion des cortès.

« S. M. a jugé à propos de se conformer au sentiment de son conseil des ministres. Ainsi, pendant que les bases du crédit public s'affermiront de plus en plus par d'importantes réformes dans les finances et l'administration de l'état, les cortès auront à décider, sur la proposition préalable du gouvernement, s'il est besoin d'engager le crédit de la nation, par insuffisance des ressources ordinaires pour ne pas grever les peuples.

Il restera démontré par là, d'une manière publique et solennelle, qu'avec le rétablissement des lois fondamentales de la monarchie, l'Espagne entre dans une ère nouvelle d'ordre et de légalité, circonstance qui suffira à elle seule pour lui faire exécuter ultérieurement toute espèce d'opération financière de cette nature avec une plus grande utilité et des avantages plus certains.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 24 mai. — La séance est ouverte à 4 heures. Le nombre des députés présents est assez considérable.

M. Thiers, ministre de l'intérieur, a la parole; il monte à la tribune et donne lecture d'une ordonnance du roi qui clot la session des chambres, et qui convoque les collèges électoraux pour le 21 juin.

M. Dupin, président: Aux termes de la charte, après la lecture de l'ordonnance de clôture, la chambre se sépare immédiatement; je déclare la séance levée.

M. Dupin descend du fauteuil et la chambre se sépare aux cris de vive le roi.

— La lecture de l'ordonnance de clôture a été faite à la chambre des pairs par M. le maréchal Soult.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 MAI.

Voici la réponse du roi à l'adresse de la chambre des représentants:

« Je suis vivement touché des sentiments que la chambre des représentants m'exprime dans cette douloureuse circonstance. Ces sentiments sont ceux que je retrouve toujours en elle. La sympathie qu'elle éprouve par nos peines est une consolation dont je la remercie au nom de la reine et du mien.

« Nous perdons un enfant qui était pour la patrie un gage d'avenir et qui me donnait les plus chères espérances. Soyons résignés aux volontés de Dieu. Il a veillé jusqu'ici sur les destinées de la Belgique; il ne lui retirera pas sa main toute puissante. »

Le roi, après l'audience dans laquelle la députation de la chambre a été admise à lui remettre l'adresse votée par la chambre, a reçu ceux de MM. les sénateurs, présents à Bruxelles, qui s'étaient réunis dans le but de présenter à S. M. leurs compliments de condoléance.

En présence de tous les grands officiers et aides-de-camp du roi, M. le baron de Sécus, vice-président du sénat, a, au nom de ses collègues, adressé à S. M. un discours improvisé rempli des pensées tout à la fois les plus consolantes et les plus dignement exprimées. Après en avoir appelé à la protection de la Providence pour réparer la perte politique que la Belgique a faite, il s'est appesanti sur la grandeur de la douleur paternelle que toute parole et tout sentiment humain sont impuissants pour adoucir, mais que ses collègues et lui pouvaient bien comprendre, puisque la plupart d'entre eux ont dû la ressentir.

Le roi a répondu plutôt comme père que comme roi. Il a parlé de la douleur de la reine, de la sienne, des espérances que l'heureuse organisation de son fils lui avaient fait concevoir, espérances depuis si cruellement déçues.

Nous ne pouvons reproduire ici tout ce que cette scène a eu d'attendrissant; elle a produit l'émotion la plus vive sur toutes les personnes présentes. Il n'en est pas une qui ne se soit retirée les yeux mouillés de larmes. (Emanicipation.)

— M. Achard, sous-chef de bureau au ministère de la guerre, vient d'être nommé 2^e secrétaire à la légation belge à Londres.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 mai. — La séance est ouverte à une heure moins un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Parmi les pétitions analysées, un grand nombre sont relatives aux circonscriptions cantonales.

M. Verdussen fait savoir qu'une indisposition l'empêche de se rendre à la séance.

M. H. de Brouckere exprime ses regrets qu'une indisposition l'ait mis hier dans l'impossibilité de se joindre à ses collègues de la députation et d'assister aux séances.

M. le président: Messieurs, la députation que vous avez chargée de présenter au roi l'adresse votée par la chambre, a eu l'honneur d'être reçue hier au palais de Bruxelles à une heure et demie. L'adresse a été présentée à S. M., et elle y a fait la réponse suivante. (Voir plus haut.)

M. de Theux, rapporteur, présente le rapport de la section centrale de la loi provinciale sur quelques uns des articles qui lui ont été renvoyés. Ce rapport sera imprimé et distribué.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'organisation provinciale.

Titre X. Des commissaires d'arrondissement.

Art. 136. « Il y aura pour chaque arrondissement judiciaire un commissaire du gouvernement, portant le titre de commissaire d'arrondissement, sauf les exceptions suivantes:

« Il pourra y avoir un commissaire de plus dans la Flandre orientale, Hainaut, Namur, si la circonscription judiciaire reste la même dans ces provinces.

« La circonscription administrative du Luxembourg et du Limbourg feront l'objet d'une loi particulière.

« Les attributions s'étendront sur le plat pays et sur les villes dont la population est inférieure à 6000 âmes. »

M. Pollenus soumet à la chambre les considérations qui ont motivé l'opinion de la minorité de la section centrale qui a pensé qu'une autorité intermédiaire placée entre la province et la commune était incompatible avec les franchises municipales et provinciales.

La constitution, dit-il, ne reconnaît dans l'ordre administratif que la commune et la province. Créer un agent du gouvernement avec les attributions que lui conférerait l'article 118 de l'ancien règlement sur l'administration du plat pays, ce serait attribuer au pouvoir l'administration des communes, que la constitution confère aux conseils communaux.

Lors de la discussion du budget décennal plusieurs membres des états-généraux s'élevèrent contre l'institution des commissaires de district; d'ailleurs les villes sont affranchies de ce contrôle exceptionnel, pourquoi le reconnaître aujourd'hui que la constitution proscribit les catégories des communes en villes et communes du plat pays?

Ce moyen de centralisation est une preuve de méfiance envers les communes; celles-ci ne refuseront-elles pas leur appui à un gouvernement qui lui refuse la sienne; il faut certes des moyens d'action au gouvernement, mais il ne faut pas perdre de vue que bientôt la nomination du bourgmestre sera accordée confiance au gouvernement, c'est là une considération qu'il ne faut pas perdre de vue.

Il est 3 heures, la séance continue.

LIEGE, LE 27 MAI.

La nouvelle annoncée par plusieurs journaux qu'une mesure législative pourrait être prise afin d'assurer la successibilité au trône, a été envisagée sous un point de vue tout à fait opposé, par des organes également remarquables de la presse. Les uns y ont cherché surtout une question de convenance et pour ainsi dire, de sociabilité, les autres n'y ont voulu voir qu'une question d'utilité politique.

A coup sûr, si l'on éprouve de l'éloignement à soulever des impressions désobligeantes et même sinistres, nous le concevons de reste: si l'on s'arrête devant la crainte d'ajouter un sentiment qui peut blesser à une grande douleur, une pareille hésitation n'a rien que d'honorable; mais il est des circonstances dans lesquelles la raison doit parler plus haut que le cœur, et même ici nous ne trouvons pas que certaines appréhensions délicates aient un fondement réel.

Dans la situation actuelle, le pays et l'Europe demandent une garantie.

Il importe au pays que nous ne puissions pas

retomber sous une domination récente; il importe à l'Europe que nous ne puissions ni être divisés par l'anarchie, ni éveiller la passion des conquêtes.

La première chance doit elle être permise? la voix de toute la partie honorable du pays répond, non.

La seconde chance peut-elle être permise? la civilisation entière qui ne veut pas une guerre européenne; l'opinion belge qui ne veut pas subir l'influence étrangère, même le plus court, des factions; l'inter-règne d'ailleurs qui nous rendrait la restauration ou nous ôterait notre indépendance, au préjudice toutefois de la paix générale; la civilisation et l'opinion belge répondent non, également.

Y a-t-il dans l'acte qui prévient l'un ou l'autre de ces avenir des prédictions ou déplacées ou funestes? Nous nous trompons, peut-être, mais nous croyons tout le contraire.

En effet, quelle pensée se trouve au fond de cet acte? Celle-ci. La nation ne veut pas autre chose que ses institutions actuelles; la nation n'accepte pas l'existence d'autre chose que ce qui est. Or c'est là donner au symbole vivant de nos institutions la certitude de durée la plus forte, la seule qui soit au pouvoir d'un peuple. Qui du reste possède l'avenir? la nature, d'accord avec les sympathies nationales, nous promet cet avenir, nous en flatte; mais la politique se l'assure.

Or cette garantie d'avenir est en même temps la meilleure sauve-garde du présent; car, nous disons aux factions: Vous êtes prévenues. Nous disons à l'Europe: Nous ne pouvons constituer un danger.

Ce sujet est si plein de susceptibilités, que pour aujourd'hui du moins, nous nous bornons à l'indiquer.

La cour d'assises, après trois audiences consécutives à l'audition des témoins et aux longs débats que cette affaire a soulevés à l'égard de l'un des accusés, a condamné hier après-midi les auteurs du vol des vases sacrés, commis la nuit du 3 au 4 avril dernier, dans l'église des Clarisses, savoir: Henri-Joseph Fagard, âgé de 46 ans, à la peine des travaux forcés à perpétuité au carcan et à la flétrissure; Jean-Laurent Moureau, âgé de 36 ans, et Antoine-Charles-Joseph Beauduin, âgé de 40 ans, chacun à 8 années de la même peine, avec exposition au carcan.

Le premier avait déjà subi une condamnation de cinq années de travaux forcés pour vol qualifié; le second, avait également été condamné à trois mois d'emprisonnement pour vagabondage.

La défense de Fagard et Moreau, était confiée à M^e Dognée, cadet, avocat, qui s'est borné à réclamer l'indulgence des juges pour l'application de la peine; M^e Van Hulst, a plaidé avec talent celle du prévenu Beauduin.

Le ministère public a présenté les faits de l'accusation avec beaucoup de clarté. Il a saisi l'occasion, à propos de cette affaire, de rendre justice à M. le commissaire de police Kirch, à l'activité et à l'intelligence duquel on a dû la découverte des auteurs du vol commis aux Clarisses.

— Un ouvrier, nommé Denis, occupé aux réparations de l'église de St. Jacques, est tombé ce matin de la tour sur le toit de la maison du marguillier qui est placée au-dessous. Ce malheureux respirait encore quelques heures après sa chute; mais on désespère de le sauver.

— On écrit de La Haye, 24 mai:

« Depuis un temps considérable les passeports de voyageurs français suspects, qui se présentent à nos frontières étaient envoyés ici afin d'empêcher l'entrée des émissaires de la propagande révolutionnaire. Le gouvernement français a pris en mauvaise part cette mesure de précaution, qu'il est difficile cependant de blâmer, attendu qu'il est certain que de pareils émissaires ont souvent essayé de pénétrer dans ce pays, et comme mesure de représailles il a soumis tous les Hollandais qui se rendent en France, n'importe de quel côté, à la nécessité d'envoyer leurs passeports à Paris et d'attendre aux frontières qu'ils aient été examinés dans la capitale. Après les efforts qui ont été inutilement tentés pour faire comprendre au gouvernement français que ce qu'il établit chez lui comme règle

générale n'est appliqué ici que comme exception, on doit s'attendre sous peu à des mesures, que dans l'intérêt de sa dignité notre gouvernement aurait déjà pu prendre depuis long-temps, et d'après lesquelles tous les voyageurs français seront traités en Hollande sur le même pied que ceux de ce pays en France. On assure aussi que désormais les Français venant de la Belgique ne seront pas admis ici et ne pourront obtenir de passeports pour ce pays. On prétend savoir en outre que la surveillance exercée à l'égard des envoyés révolutionnaires n'a pas été inutile et que plusieurs de ces gens ont été arrêtés et conduits au-delà des frontières.

— Le *Globe*, journal du ministère britannique, publié dans son n° du 24, une lettre du Portugal, qui confirme l'occupation de Coïmbre par les troupes du duc de Terceire. Le journal anglais ne doute pas que la guerre ne soit bientôt terminée, et que don Miguel et don Carlos n'acceptent enfin les propositions qui leur seront faites de quitter le pays et de laisser l'Espagne et le Portugal aux soins des régnances des deux reines.

Don Pedro a ratifié le traité d'alliance signé par les plénipotentiaires des quatre puissances. Les Miguelistes ont éprouvé quelques pertes à Zaro, où ils ont été attaqués par Bernardo Da Sa, qui a chassé les ennemis du pays des Algarves et de l'Alentejo.

— Le 21 de ce mois, vers 11 heures du matin, le nommé André Molitor, domicilié à Bruxelles, allant de Bascérage à Wallendorff (Prusse), où il a des parents, pour y terminer des affaires de famille, a été attaqué, près de l'Alzette, par une bande de voleurs, il avait déjà été saisi et terrassé par ces brigands, qui menaçaient de le tuer, lorsqu'il consentit à leur donner tout l'argent qu'il possédait, il ne lui restait que ce moyen pour échapper à une mort inévitable.

— On écrit d'Arlon, le 23 mai :

« Il circule ici un bruit assez étrange. On assure qu'une conspiration orangiste a été découverte à Marche, et qu'on a trouvé chez un individu des armes, et une correspondance qui prouverait le complot à l'évidence.

« Je ne puis pas vous garantir l'authenticité de cette nouvelle, mais la personne de qui je la tiens est par sa position à même de connaître la vérité. »
(*Indépendant.*)

— Un épisode singulier a égayé la dernière représentation du Théâtre d'Anvers.

Le régisseur devant parler au public a fait une grave salutation. Des amis de l'étiquette et des vieilles coutumes, ont exigé trois saluts et le régisseur s'est conformé à ce ridicule usage, après avoir fait observer toutefois qu'il se croyait encore en France, où le peuple souverain du parterre se contente d'un salut respectueux. Il faut remarquer que cette triple salutation s'adressait autrefois à la loge du roi, à celle de la reine et en troisième lieu au parterre. Aujourd'hui un seul salut adressé à la souveraineté du peuple doit suffire, à moins que celui-ci ne veuille, d'après les grands principes de liberté et d'égalité accaparer pour lui-même tous les saluts et tous les usages féodaux de l'ancien régime.

— Voici la description de l'épée offerte à M. le maréchal Gérard. (*Voir notre n° d'hier, art. Paris.*)

Sur la poignée. — La Renommée publie la prise d'Anvers, et tient une couronne destinée au vainqueur.

Sur la face opposée. — Une foudre au milieu duquel est le coq gaulois.

Sur les côtés étroits. — Des palmes, et au milieu en forme de médaille, une tête de cheval, caractérisant la valeur, et l'oiseau de Minerve, la sagesse qui la dirige.

Sur la grande coquille de la garde de l'épée. — L'histoire, inscrivant les faits d'armes sur un écusson attaché à un palmier. Cette figure tient le drapeau français surmonté du coq gaulois; à ses pieds est la dépouille des vaincus, trophée dont la cuirasse, qui en occupe le centre, s'incline en signe de soumission. La citadelle d'Anvers et la ville sont indiquées dans le foud.

Sur la petite coquille. — Un serpent se mordant la queue et formant un cercle, indique l'éternité de la gloire du maréchal qui commandait l'armée.

Au centre sont ces mots : *Au maréchal Gérard.* A gauche, des branches de lauriers s'enlacent à une palme, et se terminent en couronne militaire. A droite, le chêne forme une couronne civique.

La partie faisant suite à la garde est une tête d'aigle qui rappelle l'ancienne armée.

— On écrit à un journal de cette ville :

« Parti de Bruxelles, vendredi matin, 16 courant, j'ai parcouru une grande partie de nos belles provinces flamandes et un coin du Hainaut, en suivant la route de la capitale à Gand, de là à Deynse, Thiel et les environs de Thourout et Bualez, puis celle de Courtrai, Tournay où je suis arrivé hier soir. Les campagnes se sont partout offertes à mes yeux, belles, magnifiques et promettant une récolte des plus complètes dans toutes les espèces de produits. Le lin et le colza ont surtout fixé mon attention. Cette dernière plante, quoiqu'on en ait dit, a mieux réussi d'après ce que j'ai pu voir, et les cultivateurs sont plus unanimes à le témoigner que les années précédentes.

« Mais quant au lin, on ne l'a pas vu depuis plusieurs années aussi beau; et un point à remarquer, c'est que de mémoire d'homme on n'en a pas ensemencé autant que cette année-ci. Les dernières pluies de vendredi, samedi et dimanche, et surtout la reprise du beau temps depuis avant-hier ne laisse plus le moindre doute sur la bonne réussite du lin; aussi le lin brut a-t-il baissé de son prix: on dit de 10 p. c.

« L'orage, accompagné de grêlons, qui a éclaté samedi et dimanche dans presque toutes les localités des Flandres, n'a causé aucun dégât au lin ni au colza. Les grêlons étant accompagnés de pluie sans être poussés par le vent n'ont pas causé de dommage. »

— On écrit de Prague, 13 mai: A la fin de l'année 1822 on comptait en Bohême 9 fabriques de sucre de betteraves, et cette année le nombre s'en élève déjà à 20. Ceci prouve que la plantation des betteraves est d'un plus grand rapport que tout autre production agricole. Le sucre des Indes paie 21 florins par quintal de droit d'entrée seulement et notre sucre indigène ne se paie que 22 florins pris à la fabrique. La France fait aussi annuellement de grands progrès dans son sucre de betteraves, et l'Amérique du Nord s'est rendue entièrement indépendante de l'extérieur quant à ses besoins dans cette matière, par la fabrique de son sucre d'érable.

— Nous empruntons à l'*Emancipation* le feuilleton inséré dans notre N° de ce jour.

CÉLEBRITÉS BELGES. — IX. Mathieu Laensbergh.

Toutes les cloches de Saint-Lambert de Liège avaient sonné à grandes volées la messe de la Fête Dieu de l'année 1628; le prince-évêque, réconcilié avec ses turbulents sujets devait officier; il le fit avec tant d'éclat, que les assistants convinrent que jamais depuis seize ans que son Altesse Monseigneur Ferdinand de Bavière était prince-évêque de Liège, il n'avait déployé tant de pompe. Les soixante chanoines de St-Lambert l'assistaient, dans toute leur splendeur; l'évêque d'Osna-bruck et d'autres prélats remplissaient les fonctions de diacres et de sous-diacres. Le prince-évêque était revêtu d'une magnifique chasuble du plus haut prix, où l'on voyait par devant la vierge Marie, brodée en or, tenant dans ses bras l'enfant Jésus tout en perles fines; et par derrière un crucifix éclatant, la croix brodée en argent pur, notre seigneur totalement en perles orientales, les clous des pieds et des mains en gros diamans.

Cet ornement magnifique ne servait qu'à l'évêque, dans les plus hautes solennités. C'était un présent du pape Grégoire X, qui, avant de parvenir au souverain pontificat, avait été archidiacre de St-Lambert, et n'avait pas oublié sur le trône sa chère ville de Liège.

Parmi les personnages importants qui encombraient l'église cathédrale, on remarquait principalement deux hommes qui paraissaient tous deux avoir trente ans. L'un était un gentilhomme, à la figure ouverte et franche; il se nommait Guillaume Beekman, seigneur de Vieux-Sart, l'autre au regard poétique, aux traits doux et fins était le jeune peintre Gérard Douffet, élève de Rubens et récemment arrivé de Rome.

Beekman, qui était son ami, lui avait promis de lui faire voir à la procession Catherine d'Ardespina sa maîtresse, qu'il devait épouser sous peu de jours. Et en effet, lorsque les bannières de St-Barthélemi furent venues, comme toutes les autres paroisses, se joindre au clergé de l'église cathédrale, Beekman montra au jeune artiste une belle et modeste vierge, qui le fit tressaillir. C'était Catherine.

Douffet l'admira longuement; et il se fut aperçu qu'il en devenait amoureux, si la pensée qu'elle était la fiancée de son ami ne lui eut présentée aussitôt comme quelque chose de sacré pour lui.

Après que l'évêque eut donné la bénédiction au peuple, les deux amis quittèrent la foule, Beekman très-gai, Gérard très

préoccupé; le premier exposant ses sentimens, de manière à laisser voir qu'il n'était amoureux que par intérêt; le second cherchant à retrouver la sérénité de son âme qu'un nuage enveloppait.

— N'est-ce pas, disait Beekman, que c'est une ravissante jeune fille ?

— Oh ! oui, bien ravissante. Et vous l'aimez ?

— Elle m'aime beaucoup.

— Mais quelle est sa famille ?

— Très-honorable. Mais elle n'a plus qu'un oncle, qui l'a élevée, un vieux chanoine de St-Barthélemi.

— A-t-elle de la fortune ?

— Peu. Mais la fortune acquise n'est rien; l'important, mon cher Gérard, c'est la fortune à faire; voilà ce qui m'attache à Catherine. Son oncle, ce bon chanoine qui, au moyen de l'astrologie et des horoscopes, a le don de prévoir les choses futures. Mais vous l'avez vu à la procession. C'était ce beau vieillard aux cheveux gris, à la figure rose et joyeuse; autour duquel la foule se pressait avec plus de marques de vénération, que pour le prince évêque... Eh bien, il a prévu de grandes choses pour l'époux de sa nièce. Et qui sait ? jusqu'ici tous ses pronostics se sont confirmés. Aussi le peuple le révère...

— Mais entre nous qu'a-t-il prédit ?

— Je puis vous le dire en secret, mon brave Gérard. Il a lu dans le ciel sans doute que sa nièce Catherine épouserait un homme, qui croîtrait en dignités; et qu'elle serait heureuse, lorsque ses concitoyens auraient élevé son mari au-dessus d'eux tous.

Gérard Douffet tomba dans une sorte de méditation. Mais Beekman l'en tira bien vite.

— Si vous voulez faire un peu de toilette, dit-il, car vous êtes couvert de poussière, je vous présenterai tout à l'heure à ma fiancée et à son oncle.

— De tout mon cœur, dit Gérard.

— Êtes-vous des Chiroux ou des Grignoux ?

Il faut savoir, pour comprendre cette question, que les Liégeois alors, comme presque toujours, étaient divisés en deux factions. Les petits maîtres, qui tenaient pour le parti de l'évêque, avaient rapporté de Paris le pourpoint serré du temps de Louis XIII, le chapeau à longue plume, la vaste culotte bouffante qui tombait ornée de nombreux rubans sur le mollet, et laissait voir le bas de la jambe chaussée de blanc. On les nommait Chiroux, parce qu'on trouvait qu'ils ressemblaient à des hirondelles à queue blanche, qui portent ce nom à Liège. Les autres, qui faisaient de l'opposition à l'évêque, et tenaient aux anciens costumes du pays, étaient appelés Grignoux, d'un mot wallon qui signifie Gricus, mécontents, grognards ou frondeurs. Ils étaient les plus nombreux; et Beekman était de leur parti. Gérard Douffet, à l'interpellation de son ami, répondit : — Moi je suis peintre.

— C'est parfait, dit Beekman; mettez alors votre costume romain; vous ne déplairez à personne, et en avant !

Les deux amis passèrent par la rue d'Amay, où demeurait Gérard; il s'habilla à la hâte, et ils se rendirent à la rue de la Syrène, où se trouvait la maison du bon chanoine de St-Barthélemi et de sa jolie nièce. Ce fut Catherine qui vint ouvrir; elle accueillit avec une naïve amitié Beekman et son ami. — Je vous présente, dit Beekman, un élève du grand Rubens, un Romain, ou du moins un Liégeois qui vient de Rome, qui excelle dans le portrait, et qui fera le vôtre, ma chère Catherine.

La jeune fille rougit; et Gérard sentit qu'il se troublait.

— Pourrions-nous voir votre excellent oncle, reprit Beekman; je veux lui faire connaître Gérard.

— Il est un peu fatigué, dit Catherine; il a passé une partie de la nuit dans le clocher de St-Barthélemi; mais vous savez qu'il aime toujours à vous recevoir; il est là avec un de ses amis.

En achevant ce mot, la jeune fille ouvrit une petite porte qui donnait dans un cabinet assez grand, mais obstrué de globes, de sphères, de télescopes, de compas, de manuscrits et de livres, d'instrumens d'astrologie et de mathématiques. Gérard, en entrant, salua un homme d'environ soixante ans, dont les cheveux étaient gris, le regard plein d'esprit et de bonté. — Eh bien! mon père, dit Beekman, où en sont les centuries ?

— Elles avancent, mon enfant, dit le vieillard. Vous y trouverez des choses curieuses sur les mœurs et les usages des différens peuples.

Mais Gérard ne reconnaissait pas le chanoine de la procession; et en effet celui qui venait de parler était le vénérable Ernest Surlat de Chokier, chanoine et grand-vicaire de St-Lambert, savant qui à la fois composait des ouvrages utiles et faisait bâtir des hôpitaux dans Liège, sa ville natale, qui n'a pas oublié sa mémoire. Un autre personnage, plus vieux, plus gros et plus réjoui, sortit alors d'une embrasure de fenêtre où des piles d'in-folio l'avaient caché un instant, et vint à la voix de Beekman, tenant à la main un cahier griffonné de signes hiéroglyphiques; celui-là était l'oncle de Catherine, le bon chanoine Mathieu Laensbergh, mathématicien et astrologue, quoique professeur de philosophie.

— Salut à mon brave Guillaume, dit Mathieu, en prenant la main de Beekman. Tu nous amènes un artiste, un grand peintre. Il sera de nos amis.

— Quand je vous disais qu'il est sorcier, s'écria en riant Beekman, tourné vers Gérard. Vous voyez qu'il vous devine.

Le peintre salua, un peu surpris.

— Et publierez-vous bientôt votre almanach ? reprit Beekman.

— Pas encore, dit l'astrologue. J'aime à vivre en paix; et les médecins se révoltent déjà, parce que j'empêche, disent-ils, sur le droit qu'ils ont exclusivement de tuer les gens.

En même temps le chanoine de St-Barthélemi montrait un calendrier où il avait marqué les travaux champêtres et les conseils de l'hygiène par des emblèmes. Ainsi une petite paire de ciseaux dénotait le jour où il fallait bon se couper les cheveux, un robinet le jour où l'on pouvait se baigner, une petite main le jour où l'on devait se couper les ongles, une fiole le jour de médecine, une lancette le jour où l'on pouvait se faire saigner.

On causa ensuite de sciences et d'horoscopes; l'astrologue engagea les deux amis à remettre une partie de campagne qu'ils projetaient pour le lendemain, en leur annonçant un orage, qui eut lieu. Gérard était aussi étonné de l'oncle que ravi de la nièce.

Deux jours avant le mariage de Guillaume Beeckman avec Catherine, soit que la vue de Gérard Douffet eut produit aussi quelque sensation sur elle, soit qu'elle commençât à douter du sentiment qu'elle avait pour Guillaume, la jeune fille, se trouvant seule avec son oncle, lui demanda s'il ne consentirait pas à lui faire l'horoscope de son fiancé? — Non, ma fille, dit Mathieu Laensbergh; la vie est déjà assez pleine d'inquiétudes, je ne veux là-dessus ni en avoir ni t'en donner, il arrivera ce qu'il plaira à Dieu. Qu'il nous suffise de savoir que Guillaume est un brave garçon, peut-être un peu ambitieux; mais ton sort est d'avoir, comme tu sais, un mari élevé en honneur.

Guillaume et Catherine furent donc unis; et Gérard Douffet, qui enfin se rendait bien compte de ce qu'il éprouvait, n'assistait à leurs noces que le cœur serré.

Quelque temps après, il vint encore des troubles à Liège, que Ferdinand de Bavière ne savait pas trop bien gouverner. On parlait d'établir un nouvel impôt sur la viande; les bouchers déclaraient que si on le faisait, ils mépriseraient l'impôt, qu'ils étaleraient comme sous Adolphe de Waldeck, et vendraient leur viande, le sabre à la main.

Sur ces entrefaites, les métiers et les bourgeois nommèrent bourgmestre Guillaume Beeckman, qui vit ainsi commencer l'horoscope. Le prince-évêque voulut casser cette élection faite par les mécontents; il n'en put venir à bout et ne fit qu'accroître le tumulte.

Un matin, on trouva au milieu du chœur de Saint-Lambert un paquet cacheté, qu'on alla ouvrir à la porte de l'église. Le bourgmestre Beeckman accourut. C'était une sentence d'excommunication lancée par l'évêque, qui mettait la ville en interdit.

Un grignoux saisit aussitôt cette pièce; et montant sur une borne; — Liège, s'écria-t-il, est la fille de l'église romaine, comme dit la légende du grand sceau de notre ville: *Legia eclesie Romanae unica filia*. Le pape seul a le droit de nous excommunier.

— C'est vrai, dit un houilleur. A bas Ferdinand de Bavière! La foule se jeta sur la sentence de l'évêque et la mit en pièces.

— A bas le prince évêque!
— Soutenons nos privilèges et franchises!
— Vivent les bourgmestres!
— A bas les chiroux!
— Vive Guillaume Beeckman!

— Au perron! Il faut nommer un mambour. — Tels étaient les cris de la multitude.

Le perron, au milieu de la Grande-Place, était le forum du peuple liégeois. Lorsqu'il n'avait pas d'évêque, ou qu'il déposait son prince, il nommait un mambour, qui était un administrateur pour le temporel pendant l'inter règne. Beeckman frémit de joie.

— Une fois mambour, dit-il, j'aurai droit de mener les Liégeois à la guerre. Je serai dictateur en quelque sorte; l'horoscope va son chemin; et sait-on si je ne serai pas prince?

Mais en arrivant au perron, la foule y aperçut deux vieillards, dont l'aspect imposa le calme. C'était le bon chanoine Surlat de Chokier avec Mathieu Laensbergh. Le premier apportait une lettre de l'évêque, qui reconnaissait les élections faites par le peuple, renonçait aux nouveaux impôts et accordait toutes les concessions qu'on demandait. Aussitôt le peuple rentra dans le devoir, et chacun retourna chez soi.

Mathieu Laensbergh prit la main de Beeckman, qui semblait un peu désappointé: — Vous vous attendiez, mou fils, lui dit-il, à un accroissement de dignité. C'est sur cette place en effet qu'il doit avoir lieu. Mais le jour n'est pas encore venu. Je désire aussi vivement que vous qu'il ne se fasse pas à tendre.

Beeckman parut un peu interdit; car le vieillard soupira en se retirant. Et en effet, le bourgmestre tout occupé de ses idées d'ambition, était loin de rendre sa femme heureuse. Il s'en occupait à peine, la rudoyait; et la pauvre Catherine pleurait en silence. Mais son oncle voyait clair. Le digne astrologue croyait lui-même de très-bonne foi à ses prédictions. Il souhaitait donc véritablement, autant que Beeckman, de le voir en position de faire le bonheur de sa nièce, puisque l'horoscope disait qu'elle serait heureuse, quand son mari serait élevé au-dessus de ses concitoyens.

Mais un accident vint déranger ces magnifiques prévisions. Guillaume Beeckman mourut subitement, le 29 janvier de l'année 1630, empoisonné, dit-on, par ses ennemis.

Cet accident déenchanta un instant Mathieu Laensbergh de l'astrologie. Catherine pleura son mari, quoiqu'elle perdit peu de tendresse. Gérard Douffet, qui pour éviter de voir une femme, qu'il ne pouvait aimer sans trahir son ami, était allé depuis six mois à Dusseldorf, où il acheva son beau tableau de l'invention de la croix par l'impératrice Hélène, où il commençait, plein des souvenirs de celle qu'il aimait, sa grande composition du martyre de Sainte Catherine; Gérard n'eut pas plus tôt appris la mort de Beeckman, qu'il revint à Liège.

Que vous dirai-je? Catherine l'aimait aussi. Après l'année de deuil, elle épousa Gérard Douffet, que lui fit connaître ce bonheur immense que donne l'amour.

Cependant, les bourgeois de Liège, dont Guillaume Beeckman avait été la créature, lui firent élever devant le Perron une statue; et un soir que Mathieu Laensbergh contemplant sa nièce, amoureux assise sur les genoux de son mari: — Voila Beeckman élevé au-dessus de ses concitoyens, dit-il; eh bien! mon horoscope? qu'en dis-tu Catherine? n'es-tu pas heureuse? — La jeune femme ne répondit qu'en embrassant son mari. — Mais le peuple proclama Mathieu Laensbergh un homme admirable; et son almanach, qui parait depuis 636, ne cessa tous les ans de nous monder de bonnes prédictions, qu'il faut seulement savoir comprendre.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 26 mai.

Naissances: 42 garçons, 3 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir: Jean Henri Ruyter, âgé de 20 ans, soldat à la 3^e compagnie, 3^e bataillon, 1^{er} régiment d'infanterie en garnison en cette ville. — Marie Françoise Cuyet, âgée de 57 ans, rue Hors-Château, veuve de Wathère François Defoos. — Marie Catherine Lambertine Collon, âgée de 18 ans, rue Pont Maghin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PROGRAMME

Du CONCERT qui sera donné le 28 mai, à la salle de la Société d'Emulation, par J.-J. MASSET, de l'Académie royale de musique.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture.
- 2^o Air chanté par M...
- 3^o Solo de violon, composé et exécuté par J.-J. Masset.
- 4^o Andante et rondo pour la flûte, composés par J.-J. Masset, et exécutés par M. L. Larmoyer.
- 5^o Romances, composées et chantées par J. J. Masset.

2^e PARTIE.

- 1^o Air militaire, composé et exécuté par J.-J. Masset.
- 2^o Air chanté par M...
- 3^o Solo de flûte, composé par J.-J. Masset, exécuté par M. L. Larmoyer.
- 4^o Andante et rondo, composés et exécutés par J.-J. Masset.
- 5^o Romances, composées et chantées par J.-J. Masset.

On commencera à 7 heures.
On peut se procurer des billets chez M. MASSET, rue St-Adalbert, n^o 757, et chez le concierge de la Société d'Emulation.

VENTE, par autorité de justice, d'une grande quantité de GRAVURES ET LITOGRAPIES,

Tous les jours, à dix heures du matin et 4 heures de relevée Café de la Belle Vue, place du Théâtre.

On CHERCHE un REMPLAÇANT pour la milice, au n^o 781, place Verte. 794

CHAMBRES garnies à LOUER, place St-Barbe n^o 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

Le jeudi 29 mai 1834, à neuf heures du matin, les enfans d'Ernest Leclercq, feront procéder devant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue St-Jean en l'île par le ministère de maître WASSEIGE, notaire à la VENTE aux enchères de DEUX MAISONS contigues avec un jardin derrière, de la contenance de deux verges grandes, situées en la commune d'Ans en lieu dit l'hiver, joignant d'un côté à Michel Thomas, d'un autre à Louis Verdin, et d'un troisième côté au chemin de Ster. S'adresser au notaire WASSEIGE pour connaître les conditions. 990

VENTE DE TABLEAUX, MEUBLES, Pour cause de départ.

Lundi prochain, 2 juin, à une heure après-midi. Mme. Jean, née Loubienne, fera vendre aux enchères publiques, chez le sieur Toussaint Califice, à la Belle-Pierre, dans la commune de Soumagne, un buffet à glaces, une haute garde-robe, plusieurs bois de lit, un secrétaire en bois de chêne, tables, chaises en bois et en paille, deux superbes services à café, assiettes et quantité d'objets en porcelaine, batterie de cuisine, et autres meubles. Ces meubles sont d'une solidité rare et ont peu servi. La vente en sera faite argent comptant, par le notaire LEGRAND. 996

A LOUER de suite une MAISON, située à Chaudfontaine près de la grand-route, composée d'onze pièces, remise et écurie, et de 33 perches de jarlins. S'adresser n^o 22, sur le Marché à Liège. 994

() Par EXPLOIT de l'huissier FISSETTE, du vingt-deux mai 1834, enregistré à Liège le lendemain, M. Toussaint François Joseph Hubert, rentier propriétaire, demeurant à Liège, quai d'Avroy, pour lequel continue d'occuper M^e L. F. FORGEUR, avoué, demeurant aussi à Liège, a fait signifier au sieur Jean Jacques Joseph Roisieux, fleur, ci-devant domicilié à Enival, présentement possession et domicile inconnus, en la personne de M. le procureur du roi, près le tribunal civil de première instance séant à Liège, copie conforme du jugement par défaut rendu par ledit tribunal le sept mai 1834 enregistré à Liège, le quinze dito, qui joint le profit du défaut au fond pour être fait droit par un seul et même jugement et remet la cause pour l'audience du treize juin prochain: d'un même contexte il a été donné assignation audit Sr. Roisieux, à comparaitre à l'audience publique dudit tribunal ledit jour treize juin prochain, aux dix heures du matin, pour s'y voir et entendre condamner conformément aux conclusions reprises à l'exploit introductif d'instance du 5 mars dernier, dûment enregistré. L. FORGEUR.

COMMERCE.

Fonds anglais du 23 mai. — Consol. 92 3/4. — belges, 00 0/0, holland. 52 5/8, Portug. 79 7/8 Esp. cortés 36 3/4

Bourse de Vienne du 16 mai. — Métalliques, 99 1/2. — Actions de la banque 1278.

Bourse de Paris, du 24 mai. — Rentes, 5 p. 90, 106 1/2 fin cour., 106 25 — Rentes, 3 p. 79 80. fin courant, 79 9 — Actions de la banque, 1822 50 — Emprunt de la ville de Paris, 1292 50. — Rente de Naples, 97 75; fin courant, 97 75. — Empr. Guchibard, 83 3/4; fin courant, 00 0/0 — Rente perpétuelle, 5 p. 90, 73 7/8; fin courant, 73 3/4; 3 p. 90, 44 1/2; fin cour. 44 3/8. différée, 15 3/4 — Cortés, 30 1/2. — Portugais, 50 0/0. — d'Haiti, 265 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0. fin courant 00 0/0. — Empr. romain, 196 7/8, fin courant, 97 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000

Bourse d'Amsterdam, du 24 mai — Dette active, 52 0/0 00 Dito, 97 1/8 — Bill. de change, 23 3/8 0/00. — Oblig. du Syndicat, 90 3/4 00/00 — Dito, 73 7/8 000. — Rente des dom., 0. Act. de la Société de commerce, 100 5/8. — Rente française, 000 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hap. et Cr., 102 3/4 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 000 — Inscrit. russes, 00 0/0 00/00 — Empr. russe 1831, 97 5/16 000. — Rente perp. d'Esp., 60 0/0 — Dito 00/000. — Dette diff. d'Esp., 16 3/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 98 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 0/0. — Cert. Naples fale., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 0/0. — Cortés, 30 1/2 000. — Dito Grec, 00 — Lots de Pologne, 114 3/8.

Bourse d'Anvers, du 24 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois.
Amsterdam	112 1/2 perte.	P	
Londres.	12 02 1/2		11 97 1/2
Paris.	47 1/4	P	47 0/0
Francfort.	manque		46 7/8 P
Hambourg.	35 9/16	P	35 3/8
			1 0 000
		Escompte 4 1/2.	

Effets publics Belgique — Dette active, 102 1/2 0. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 99 et P. 0/0 0/0 Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2. 00 0/0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 0/0 A et 95 P — Espagne. Gueb., 85 0/0 A 00/00. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00. Id. perp. Amst., 70 1/2 5/8 A. 0/0 0/0 0. Idem dette différée, 16 3/8 1/2 et P.

Arrivages au port d'Anvers, du 24 et 25 mai.

- La galléasse danoise Anna Maria, c. Brink, v. de Sudwesthorn, ch. d'avoine.
- La galléasse danoise Heldenmoed, c. Tammen, v. de Bontziel, ch. d'avoine.
- La galléasse danoise Vr. Christiana, c. Myer, v. de Nordersluis, ch. d'avoine.
- Le koff belge Diana, c. Rieke, v. de Hull, ch. de manufactures.
- Le schooner belge Ludd, c. Jackson, v. de Londres, ch. de café et sucre.
- Le sloop danois Harriet Sophie, c. Clausen, v. de Kiel, ch. d'orge.
- La galléasse mecklenbourgeoise Caroline Dorothea, c. Niegha, v. de Memel, ch. de bois.
- Le brick prussien Auguste, c. Schewell, v. de Memel, ch. de bois.
- Le bateau à vapeur anglais Sir Edward Bank, c. Norwood, v. de Londres, ch. de café, indigo et manufactures.
- Le koff hanovrien Joanna, c. Dehaen, v. d'Emden, ch. de bois.
- Le brick mecklenbourgeois Adolph Frederika, c. Nieman, v. de Memel, ch. de bois et graine de lin.
- La galléasse russockoise Agatha, c. Evers, v. de Memel, ch. de bois et graine de lin.
- Le brick norvégien Aurora, c. Barkman, v. de Gotbourg, ch. de bois.
- La galléasse danoise Joanna, c. Callesen, v. de Tonderen, ch. d'avoine.
- Le koff hanovrien Hoffning, c. Ariens, v. de Carolinerziel, ch. d'orge.
- Le koff hanovrien 2 Gebroeders, c. Loop, v. d'Hambourg, ch. de fer.
- Le sloop suédois Soebloemsten, c. Ohlsen, v. de Riga, ch. de chanvre.
- Le brick lubekois Pauline Emme, c. Hertman, v. de Riga, ch. de graine de lin.
- Le schooner suédois Calmer, c. Petersen, v. de Stockholm, ch. de poix et goudron.
- Le koff oldenbourgeois Helena, c. Aden, v. de Bremen, ch. de plomb, laine et coton.
- Le koff hanovrien Nantina, c. Schoon, v. d'Emden, ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 26 mai. — Belgique. Dette active 51 0/0 A. Emp. 24 mill. 99 1/4 P. — Hollande. Dette active 51 0/0 A. — Espagne Gueb., 85 0/0 P. Perpétuelle Anvers 4 p. 90. 56 0/0 A. Id. Amst. 5 p. 90, 70 3/4 P. Id. Paris 3 p. 90. 45 3/4 P. Cortés à Lond., 31 1/2 P. Dette diff., 46 3/8 P.

Prix des grains au marché de Liège du 26 mai.

Froment vieux l'hectolitre,	10 francs 80 cent.
Seigle, id.	7 80

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège